

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 265

31 janvier 2012

SOMMAIRE

Ariès Filing Essentials Sàrl	12675	Lux-Equity Advisory S.A. Holding	12683
B.B.R. Marketing S.A.	12693	Lux-Garantie Advisory S.A. Holding	12689
Beauvoir S.A.	12690	Luxtom S.à r.l.	12694
Colada AcquiCo S.à r.l.	12675	OBA Group SA	12678
E.K. S.A.	12690	Office ERNEST T. FREYLINGER S.A.	12719
Eurofins Hydrologie France LUX Holding	12699	Ogeba S. à r.l.	12678
European Financial Stability Facility	12679	Opportunity Investment S.A.	12679
European Parking Holding S.à r.l.	12689	Orangeblue S.A.	12682
Facta Holding S.A.	12684	Orchidea S.à r.l.	12683
Falcon Fund Management (Luxembourg)	12698	Oursin Participations S.A.	12684
Fidewa - Clar S.A.	12680	Oursin Participations S.A.	12682
Field Point I-A RE 1	12704	Pamela Immo S.A.	12680
Field Point I-A RE 2	12683	Parma Investments S.A.	12690
GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l.	12698	Pay Consulting S.à r.l.	12695
Gestfin Conseil S.A.	12693	Petrochem Services Luxembourg Limited S.à r.l.	12698
International Consulting DeLux Sàrl	12710	Pleiades International S.à r.l.	12687
Internationale Logistik Holding S.A.	12674	Pneu Service Schumann S.A.	12702
International Managing Business Services S.A.	12714	Pneus Service Hoffmann S.à r.l.	12710
International Participation - Inparfin - S.A.	12685	Polka Real Estate Holdings S. à r.l.	12687
Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.	12704	Polymer Invest S.A.	12710
KAILAS Commodity Trading S.à r.l. & Cie Secs	12687	PolyOne Luxembourg S.à r.l.	12688
LaSalle UK Financing Company S. à r.l. ..	12696	Prestige Immobilier	12710
LaSalle UK Investment Property Company IV S.à r.l.	12702	Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l.	12713
Location, Archives et Bureaux S.à r.l.	12714	Prodhycare S.A.	12713
LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à r.l.	12690	Promat Hotels S.A.	12718
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding ...	12719	Pro Performance SICAV-FIS	12686
		PTL Holdings Luxembourg Sàrl	12718
		Retail Operating Company Luxembourg	12695
		Saturn Capital S.à r.l.	12707
		T.V. Lux S.à r.l.	12681
		Valinvest Holding S.A.	12679
		V.B.M. S.à r.l.	12711

Internationale Logistik Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grenvenmacher, 5, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 35.471.

Im Jahre zweitausendundelf, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

DARA INVESTMENT S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in Plaza Concordia, P.O. Box 0823-01111, Panama, hier vertreten durch Herrn Robert LANGMANTEL, Privatbeamter, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, gemäß einer Generalvollmacht erteilt in Panama am 1. April 1997.

Besagte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Welche Komparentin in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktionärin den instrumentierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschaft Internationale Logistik Holding S.A. ist eine Aktiengesellschaft, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond SCHROEDER, Notar mit damaligem Amtssitz in Mersch am 6. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 171 vom 9. April 1991. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. November 2010 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2859, am 30. Dezember 2010.

- Die Aktien sind alle in der Hand eines einzigen Aktionärs, DARA INVESTMENT S.A., vorbenannt, welche beschlossen hat die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

- Durch diese Beurkundung, erklärt die alleinige Aktionärin die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und die Gesellschaft in Liquidation zu setzen sowie sich zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

- Die alleinige Aktionärin handelnd als Liquidator erklärt alle ausstehenden Verbindlichkeiten beglichen zu haben und die restlichen Vermögenswerte an die alleinige Aktionärin, das heißt zu ihren Gunsten überwiesen zu haben.

- Die alleinige Aktionärin ist demnach Eigentümer aller Vermögenswerte der Gesellschaft. Dieselbe erklärt des Weiteren persönlich haftbar zu sein für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft, auch für solche die zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht bekannt sind. Sie wird auch die Gebühren und die Kosten, die mit dieser Beurkundung verbunden sind, zahlen.

- Die vorstehenden Erklärungen wurden direkt von dem Liquidationsprüfer FIDES INTER-CONSULT S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 52.925, überprüft, gemäß Bericht welcher gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

- Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen und die Gesellschaft ist aufgelöst und liquidiert.

- Die Verwaltungsratsmitglieder, der Kommissar und der Liquidationsprüfer erhalten Entlastung für die Ausübung ihres Mandats.

- Die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft werden für einen Zeitraum von fünf Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft in 5, an den Längten, L-6776 Grenvenmacher, verwahrt.

Sodann wurden die Inhaberaktien durch Vernichtung, sowie die Namensaktien, welche das Gesellschaftskapital darstellen, durch Streichung im Aktienregisterbuch der Namensaktien, im Beisein des instrumentierenden Notars annulliert.

Zwecks Veröffentlichungen und zu tätigenen Hinterlegungen werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Langmantel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2011. LAC/2011/57258. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé) pd: Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178759/54.

(110208282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Ariès Filing Essentials Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 119.711.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 14 février 2011 que à L-2450 Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- Madame Anne PISSIERSENS, demeurant à 37, Beukenlaan à B-2980 Zoersel, a démissionné en date du 14 février 2011 avec effet immédiat de son mandat de gérante.

- Monsieur fan PISSIERSENS, demeurant à 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg a été nommé comme nouveau gérant pour une période illimitée, en remplacement de la gérante démissionnaire.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour la société ARIÈS FILING ESSENTIALS S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011178435/16.

(110208063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Colada AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,03.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.796.

In the year two thousand and eleven, on twenty-eighth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Triton III MidCo 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.245 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Philippe HUANG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Colada AcquiCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1412 of 29 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.796 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, dated 16 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) to twelve thousand five hundred euro and three cents (EUR 12,500.03).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares with payment of a share premium in an amount of three hundred seventyfive thousand seven hundred forty euro and nine cents (EUR 375,740.09) by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) to twelve thousand five hundred euro and three cents (EUR 12,500.03).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder represented by Me Philippe HUANG, aforementioned, by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to make payment in full for such new share with payment of a share premium of three hundred seventy-five thousand seven hundred forty euro and nine cents (EUR 375,740.09) by a contribution in kind consisting of receivables in a total amount of three hundred seventy-five thousand seven hundred forty euro and ten cents (EUR 375,740.10) (the "Contribution in Kind").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report"), which Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which correspond at least in number and nominal value to one new share, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of three hundred seventy-five thousand seven hundred forty euro and nine cents (EUR 375,740.09)".

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The shareholder meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and three cents (EUR 12,500.03), divided into one million two hundred fifty thousand and three (1,250,003) shares (the "Shares"). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton III MidCo 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.245 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Philippe HUANG, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 novembre 2011.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Colada AcquiCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1412 du 29 juin 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.796 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 16 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) à douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-quinze mille sept cent quarante euros et neuf centimes (EUR 375.740,09) par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) à douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé ici représentée par Me Philippe HUANG, prénommé en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-), à libérer intégralement avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-quinze mille sept cent quarante euros et neuf centimes (EUR 375.740,09) par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de trois cent soixante-quinze mille sept cent quarante euros et dix centimes (EUR 375.740,10) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de la propriété de l'Apport en Nature par l'Associé a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé a déclaré en outre que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes: «Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observations à mentionner sur la valeur de l'Apport en Nature qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une part sociale d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quinze mille sept cent quarante euros et neuf centimes (EUR 375.740,09).».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03) représenté par un million deux cent cinquante mille trois (1.250.003) parts sociales (les «Parts Sociales»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Huang, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2011. Relation: RED/2011/2595. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011177390/171.

(110207462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

OBA Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011177849/11.

(110207493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Ogeba S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.163.

Statuts coordonnés suivant acte du 16 novembre 2011, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2011177851/12.

(110207201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Valinvest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 36.322.

AUSZUG

Gefasste Beschlüsse im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung vom 15 Dezember 2011.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt nachstehender Mitglieder des Verwaltungsrates anzunehmen und zwar von:

- Herrn Hubert BAUDET
- Herrn Patrick MARCHAL

Zu neuen Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

- Herrn Robert ELVINGER, dipl. Betriebswirt wohnhaft in L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix
- Frau Carla BARBOSA, Privatangestellte, wohnhaft in L-8058 Bertrange, 3, beim Schlass

Die Mandate der beiden Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter welche im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zweiter Beschluss

Herrn Robert ELVINGER vorbenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt mit Befugnis der täglichen Geschäftsführung und des Rechtes die Gesellschaft stets allein zu vertreten. Sein Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter welche im Jahre 2014 stattfinden wird.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des aktuellen Kommissars Herrn Robert ELVINGER anzunehmen. Zum neuen Kommissar wird Herr Roberto VASTA, Buchhalter, mit Berufsadresse L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer. Sein Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter welche im Jahre 2014 stattfindet wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Auszug gleichlautend

Luxembourg, den 22.12.11.

Référence de publication: 2011179126/31.

(110208082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Opportunity Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.650.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177853/10.

(110206624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société prises le 14 décembre 2011 que les administrateurs ont décidé:

- de prendre note de la démission de M. Jörg Asmussen, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat; et

- de coopter, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, Dr. Thomas Steffen, né le 25 décembre 1961 à Simmern, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, Wilhelmstrasse 97, 10117 Berlin, Allemagne, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Jörg Asmussen.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est, au 14 décembre 2011, constitué des personnes suivantes:

- Dr. Thomas Steffen;

M. Martin Bruncko;
M. Alfred Camilleri;
M. José Manuel Campa Fernández;
M. Ramon Fernandez;
M. Carlo Monticelli;
M. Georges Heinrich;
Mme. Alenka Jerkic;
M. Ilkka Kajaste;
M. Jozef Kortleven;
M. James O'Brien;
M. Christos Patsalides;
M. Thomas Wieser;
M. George Zanias;
Mme Maria Luis Casanova Morgado Dias de Albuquerque;
M. Hans Vijlbrief; et
M. Tanel Ross.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178607/34.

(110208119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pamela Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177868/9.

(110207401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Fidewa - Clar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 165.462.

L'an deux mille onze,

Le six décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDEWA – CLAR S.A.", avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, constituée suite à la fusion par constitution d'une nouvelle société entre les sociétés "FIDEWA Audit S.A." et "COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphael LOSCHETTER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Horst SCHNEIDER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Trèves (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert ZAHLEN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Itzig.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour :

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quarante-neuf mille euros (EUR 49.000,00), pour le ramener de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,00) à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,00), par annulation des quatre-vingt-dix-huit actions (98) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune et remboursement aux actionnaires.

2. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la société.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution :

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quarante-neuf mille euros (EUR 49.000,00), pour le ramener de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,00) à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,00), par annulation des quatre-vingt-dix-huit actions (98) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

Cette réduction de capital est réalisée par le remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation au capital social.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions requises par la loi.

Deuxième résolution :

Suite à la réduction de capital susmentionnée, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,00), représenté par cent deux (102) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Loschetter, H. Schneider, R. Zahlen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 54416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178664/61.

(110208214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

T.V. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 38, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.171.

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Frédéric EVRARD, gérant de société, demeurant à F55400 Saint Jean les Buzy, 27 rue de la Prairie.

2. Madame Karine EVRARD, secrétaire, demeurant à F-55400 Saint Jean les Buzy, 27 rue de la Prairie.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur Frédéric EVRARD, prédit, de cinquante et une parts sociales (51), et Madame Karine EVRARD, prédite, de quarante-neuf parts sociales (49), de la société à responsabilité limitée T.V. LUX S.à r.l. avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2768 en date du 30 novembre 2007.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4320 Esch-sur-Alzette, 38 rue du 10 Septembre.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. EVRARD, K. EVRARD, BIEL A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011. EAC/2011/15613. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011179072/42.

(110208652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Orangeblue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.856.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011177854/12.

(110206893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Oursin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 101.292.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de BF Consulting S.à r.l., commissaire de la Société, est désormais situé au 16, rue de Larochette à L-9391 Reisdorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177856/12.

(110206609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Field Point I-A RE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.071.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point I-A, doit désormais se lire comme suit:

- 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Les sièges sociaux des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Le siège social du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIELD POINT I-A RE 2

Signature

Référence de publication: 2011178642/29.

(110208120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Orchidea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 122.178.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177855/10.

(110207671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 41.262.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2011

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2010, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2012:

- M. Jean-Claude FINCK, président

- M. Pit HENTGEN, vice-président (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange)

- M. Guy HOFFMANN, vice-président (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)

- M. Marc ANDRE, administrateur

- M. Michel BIREL, administrateur
- M. John BOUR, administrateur (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)
- M. Gilbert ERNST, administrateur
- M. Jean HABAY, administrateur (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange)
- M. Guy ROSSELJONG, administrateur
- Mme Françoise THOMA, administrateur
- M. Paul WARINGO, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Madame Doris ENGEL, a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Madame Doris ENGEL, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2012.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011179341/34.

(110209245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Oursin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 101.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177857/10.

(110206610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Facta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.443.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme dénommée "MILLCROFF TRUST" établie et ayant son siège social dans les Iles Vierges britanniques à Tortola,

ici représentée par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme "FACTA HOLDING S.A." établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été constituée par acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 453 du 13 septembre 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.443.

II.- Que le capital social de la société anonyme «FACTA HOLDING S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune, entièrement libérées;

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «FACTA HOLDING S.A.».

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178658/47.

(110208466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

International Participation - Inparfin - S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.175.

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INTERNATIONAL PARTICIPATION - INPARFIN S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 23.175 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire à Junglinster, en date du 26 juillet 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 285 du 2 octobre 1985.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 719 du 5 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cent quatre-vingt (480) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social quatre cent quatre-vingt mille dollars US (USD 480.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la limitation de durée de la société;
2. Modification afférente à l'article 1^{er}, dernier alinéa des statuts;
3. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de dollars US en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2011 et au cours en vigueur au 31 décembre 2010 défini par la banque centrale européenne;
4. Modification afférente à l'article 3, premier alinéa des statuts;

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la limitation de durée de la société pour laquelle celle-ci ait une durée illimitée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} dernier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. dernier alinéa.**

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de dollars US en euros avec effet au 1^{er} janvier 2011 et au cours en vigueur en date du 31 décembre 2010 défini par la banque centrale européenne de 1 euro pour 1,3362 dollars US, de sorte que le capital social est fixé à trois cent cinquante-neuf mille deux cent vingt-sept euros et soixante-six cents (EUR 359.227,66).

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à trois cent cinquante-neuf mille deux cent vingt-sept euros et soixante-six cents (EUR 359.227,66), divisé en quatre cent quatre-vingts (480) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2011. LAC/2011/55498. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177705/68.

(110207600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pro Performance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 132.365.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2011

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2010, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte des démissions de Messieurs Yves CRAUSAZ et Daniel VERMEERSCH de leurs fonctions d'administrateur de PRO PERFORMANCE SICAV-FIS avec effet au 30 juin 2011 et approuve la cooptation de Monsieur Jean FELL à partir de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en novembre 2012:

- M. Jacques BROSSARD, président
- M. Jean FELL
- M. Bernard MERTENS (adresse professionnelle: 63, bd Prince Félix, L-1513, Luxembourg)

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en novembre 2012.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011179392/30.

(110209230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pleiades International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177863/10.

(110207318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Polka Real Estate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011177864/10.

(110207437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

KAILAS Commodity Trading S.à r.l. & Cie Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.993.

Im Jahre zweitausendelf, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts "KAILAS Commodity Trading S.à r.l.", mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 143.586,

hier vertreten durch ihren einzigen Geschäftsführer Herrn Dr. Berthold KAIB, hiernach genannt; und

2) Herr Dr. Berthold KAIB, Rechtsanwalt, geboren in Brühl (Bundesrepublik Deutschland), am 25. Oktober 1960, wohnhaft in D-56077 Koblenz, Arenberger Strasse 248, beide vorgenannt vertreten durch Herrn Denis DADASHEV, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Welche Komparenten, handelnd und vertreten wie erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten erklären, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Kommanditgesellschaft "KAILAS Commodity Trading S.à r.l. & Cie Secs", mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 143.993, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 9. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 230 vom 3. Februar 2009, zu handeln.

Die Gesellschafter erklären, eine Hauptversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar, folgende einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Hauptversammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Hauptversammlung Herrn Denis DADASHEV, Buchhalter, geboren in Saratov (Russland), am 1. April 1974, beruflich wohnhaft in L-2520 Luxemburg, 33 allée Scheffer, zum als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihm folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten des Komplementärin, die vorgenannte Gesellschaft "KAILAS Commodity Trading S.à r.l.", welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Hauptversammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber der Komplementärin im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihr volle Entlastung für die Ausführung ihres Mandates zu erteilen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. DADASHEV, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. LAC/2011/56590. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177733/65.

(110206887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giälleewe.

R.C.S. Luxembourg B 145.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177865/10.

(110206792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Lux-Garantie Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.460.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2011

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2010, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2012:

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. John BOUR, vice-président président (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)
- M. Michel BIREL, administrateur
- M. Gilbert ERNST, administrateur
- M. Guy HOFFMANN, administrateur président (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)
- M. Guy ROSSELJONG, administrateur
- Mme Françoise THOMA, administrateur
- M. Paolo VINCIARELLI, administrateur
- M. Charles WAGENER, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Alain CROCHET, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Alain CROCHET, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011179342/33.

(110209297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

European Parking Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 164.365.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 09 décembre 2011 que:

- KKR Global Infrastructure Investors L.P., associé de la Société, a transféré deux cent cinquante-deux mille huit cent nonante-neuf (252.899) parts sociales détenues dans la Société à KKR Global Infrastructure Investors (Keats) L.P., une société immatriculée auprès du Registrar for Exempt Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-53544 et ayant son siège social au PO Box 309 Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman.

- KKR European Infrastructure Investors L.P., associé de la Société, a transféré:

* Trente mille deux cent huit (30.208) parts sociales détenues dans la Société à KKR Global Infrastructure Investors (Keats) L.P., une société immatriculée auprès du Registrar for Exempt Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-53544 et ayant son siège social au PO Box 309 Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman.

* Cinq mille quarante-sept (5.047) parts sociales détenues dans la Société à KKR Partners II (International) L.P., une société immatriculée auprès du Registrar for Exempt Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20420 et ayant son siège social au PO Box 309 Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman.

- KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P., associé de la Société, a transféré seize mille six cent septante-huit (16.678) parts sociales détenues dans la Société à KKR Partners II (International) L.P., une société immatriculée auprès du Registrar for Exempt Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20420 et ayant son siège social au PO Box 309 Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178609/27.

(110208049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Parma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.410.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARMA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011177869/11.

(110207089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Beauvoir S.A., Société Anonyme,

(anc. E.K. S.A.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.217.

EXTRAITS

I. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 23 novembre 2011

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant désormais au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAUVOIR S.A.

(anciennement E.K. S.A.)

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011178475/25.

(110208270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.605.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December,
Before Us Maître Joseph Elvinger, Civil Law notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.605, incorporated on 19 December 2002 by a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 147, page 7010 on 12 February 2003. The Articles have not been amended since the incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles, so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 3. Corporate Objectives.** The purpose of the Company shall be to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative and marketing assistance ancillary thereto to Logistis II Luxembourg S.à r.l. or its subsidiaries or affiliated company(ies).

In furtherance of the foregoing, the Company may:

- a) borrow money in any form and may give security for any borrowings. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to, and give guarantee in favour of Logistis II Luxembourg S.à r.l. or its subsidiaries or affiliated company (ies),
- b) enter into any kind of derivative agreements such as, but not limited to, swap agreement under which the Company may provide or obtain credit protection to the counterparty;
- c) enter into interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with its object;
- d) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may act as an investment holding company and co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same

In general, the Company may affect all transactions, which are necessary, or useful to fulfill its object as well as all operations directly or indirectly described in this article."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.606, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de LOGISTIS II Finance Luxembourg S.à r.l. (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée en date du 19 décembre 2002 auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.605, constituée suivant acte notarié (les "Statuts"), rédigé par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147, page 7010, le 12 février 2003, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L' Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de fournir, directement ou indirectement à Logistis II Luxembourg S.à r.l., à ses filiales ou au(x) société(s) dans la(les)quelle(s) celle-ci a un intérêt, tout service financier ou de financement ainsi que toute l'assistance, administrative et commerciale, auxiliaire à ces services. Compte tenu de ce qui précède, la Société pourra:

a) Emprunter de l'argent par tous moyens et fournir des garanties à tout emprunt. Elle pourra prêter de l'argent, notamment par de tels emprunts et fournir des garanties en faveur de Logistis II Luxembourg S.à r.l. de ses filiales ou des société(s) dans la(les)quelle(s) celle-ci a un intérêt;

b) Conclure toute sorte de contrats dérivés, notamment des contrats d'échange par lesquels la Société pourra fournir ou obtenir une couverture crédit en contrepartie;

c) Conclure des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

d) Conclure des contrats, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, des contrats d'association, des contrats de souscription, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats de domiciliation et d'administration et autres contrats de services ou de vente, en relation avec la mobilisation de fonds.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et leur fournir assistance aux moyens de prêts, garanties ou autre. De façon générale, la Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle et de supervision et réaliser toutes les opérations, qui pourraient être utiles à la réalisation et au développement de son objet.

La Société pourra agir en tant que société holding d'investissement et coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et les détenir en tant qu'investissements, les vendre, les échanger et en disposer.

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions, qui sont nécessaires ou utiles, directement ou indirectement, à l'accomplissement de son objet tel que décrit au présent article."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55991. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176679/115.

(110205259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Gestfin Conseil S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.188.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme dénommée "Profilgest SA" établie et ayant son siège social au 3, Chemin des Poses Longues, CH-1245 Collonge-Bellerive,

ici représentée par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme "GESTFIN CONSEIL S.A." établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 832 du 31 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.188.

II.- Que le capital social de la société anonyme «GESTFIN CONSEIL S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 187.500,-) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «GESTFIN CONSEIL S.A.».

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178711/47.

(110208465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

—
B.B.R. Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 97.077.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 27 Décembre 2011

Il résulte de l'AGE tenue ce 27 décembre 2011 ce qui suit:

- Changement de domicile de Monsieur Jean-Louis POSSON demeurant anciennement au 15, rue Jacques Sturm à L-Luxembourg et à présent demeurant au 34b, route d'Itzig à L-5801 Hesperange

- Changement de domicile de Madame Suzanne DAENEN demeurant anciennement au 15, rue Jacques Sturm à L-Luxembourg et à présent demeurant au 45, avenue des frères Goemaere à B-1160 Bruxelles

- Changement de domicile de Madame Delphine POSSON née à Uccle le 27 août 1976 et demeurant anciennement au 8A, Rue de l'Eglise à B-4244 Oetrange et à présent demeurant au 34b, route d'Itzig à L-5801 Hesperange

B.B.R.Marketing SA

Référence de publication: 2011178450/16.

(110208962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Luxtom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arion.

R.C.S. Luxembourg B 146.623.

L'an deux mille onze, le douze décembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "FIVER S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.018,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon, et

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue.

ici représentés par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arion, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LUXTOM S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.623, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1295 du 6 juillet 2009;

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique") et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société a en outre pour objet le développement d'une chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de vêtements, chaussures, accessoires de voyage et tous articles textiles pour toutes les personnes.

La Société a encore pour objet, pour compte propre ou pour compte de sociétés de son groupe (y compris filiales et franchisés):

- l'activité de centrale d'achat dans le domaine de la distribution de vêtements, chaussures, accessoires de voyage et tous articles textiles pour toutes les personnes;

- toutes opérations de publicité, de marketing, de management et de coaching en rapport direct ou indirect avec l'activité de la société du groupe concernée.

La Société a également pour objet la vente de vêtements, de chaussures et accessoires de voyage, et tous articles textiles pour toutes les personnes, et particulièrement pour les femmes et les hommes, y compris la vente par internet.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social à L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon et de modifier subsequmment la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

" Article 5. (première phrase).

Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg)."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide que les mandats des gérants actuellement en fonction, savoir Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE et la société "COSAFIN S.A." expireront au 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} janvier 2012, aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Vincent LEMINEUR, commerçant, né à Liège (Belgique), le 12 avril 1961, demeurant à B-4130 Tilff, 4, rue du Boubou (Belgique), et
- Monsieur Thomas FOCCROULLE, directeur de magasin, né à Liège (Belgique), le 11 mai 1983, demeurant à B-4000 Liège, rue des Grands Champs, 85/63.

Cinquième résolution

Il est constaté que l'Associée Unique a entretemps changé sa dénomination sociale de "FIVER S.A." en "FIVER S.A., SPF" et l'adresse de son siège social.

L'Associée Unique décide de procéder aux modifications susmentionnées, objets de la présente résolution, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros et l'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2011. LAC/2011/55402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177780/78.

(110206920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pay Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177871/10.

(110207408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Retail Operating Company Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.938.

Le Collège a décidé de retirer la gestion journalière de la société Retail Operating Company Luxembourg à Monsieur René Crelo, né le 04/09/1965 à Trèves, habitant 70C, Quinterstrasse à D-54293 Trèves et de la confier à Madame Cornelia Schneider-Hansen, née le 05/01/1966 à Bitburg et habitant 19, Aufm Rothenhügel à D-54666 Irrel.

Madame Cornelia Schneider-Hansen sera responsable de la direction des affaires courantes - commerciales et administratives - de la société, conformément à l'article 12 des statuts et pourra engager la société vis-à-vis des autorités et administrations publiques du Grand-Duché de Luxembourg. Ce pouvoir ne donne pas l'autorisation d'ouvrir ni de clôturer de comptes bancaires.

Ce pouvoir est valable à partir du 30 novembre 2011 jusqu'au 1^{er} décembre 2014 à moins que retiré plus tôt ou au moment où l'employée ne travaille plus pour la société.

Ainsi fait à Bertrange, le 30 novembre 2011.

J. Maertz

Gérant

Référence de publication: 2011178353/20.

(110208098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

LaSalle UK Financing Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.207.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, acting in its name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, (in liquidation) a mutual investment fund organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Raphaël Poncelet, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on November 29, 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LaSalle UK Financing Company S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.207, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg on 16 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 332 of 14 April 2005.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint Signes S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 46.251, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, agissant en son nom propre et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, (en liquidation) un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2011.

La dite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de LaSalle UK Financing Company, S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.207, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer Signes S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.251, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54929. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178833/99.

(110208261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

—
Extrait conforme des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration tenue en date du 12 Décembre 2011

Le Conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Ulrich Shilling, né le 08 avril 1972 à Schönebeck, Allemagne en tant qu'administrateur.

Le Conseil d'administration a ratifié la cooptation d'administrateur de Monsieur David Pinkerton, né le 14 janvier 1961 à Delaware, États-Unis d'Amérique ayant comme adresse professionnelle, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich en remplacement de Monsieur Ulrich Shilling avec effet au 1^{er} décembre 2011 pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011178246/18.

(110208075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Petrochem Services Luxembourg Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 79, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 23.180.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptables B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011177873/11.

(110206751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.396.

—
Par des résolutions écrites en date 23 décembre 2011, les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société (i) ont constaté la démission de:

- M. Jonathan Kern, résidant professionnellement au 280 Park Avenue, 8th floor, 10017 New-York, USA;
 - M. Michael Jordan, résidant professionnellement au 901, Main Avenue, 06851 - 1168 Norwalk, Connecticut, USA;
 - M. Karol Piiniewicz, résidant professionnellement au 53 Emilii Plater, 00-113 Warsaw, Pologne;
 - M. Lennart Sten, résidant professionnellement au 15 Kungsgatan, 10388 Stockholm, Suède;
 - M. Richard Vliet, résidant professionnellement au 2-4 Pillet-Will, 75009 Paris, France; et
 - M. Piotr Ziarkowski, résidant professionnellement au 53 Emilii Plater, 00-113 Warsaw, Pologne;
- de leur mandat de gérants de la Société, avec effet au 20 décembre 2011;

et (ii) ont nommé M. Thomas Lafargue, né le 11 juillet 1976 à Paris, France, résidant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 23 décembre 2011, pour une durée illimitée.

En conséquence, au 23 décembre 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Thierry Leleu, et
- M. Thomas Lafargue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En vertu d'une procuration, le 27 décembre 2011.

Anne-Laure Mollard.

Référence de publication: 2011178706/26.

(110209295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Eurofins Hydrologie France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.611.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Eurofins France Holding, société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social 20, Rue de Kochersberg, F-67700 Saverne, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Saverne (France) sous le numéro TI 528 643 000,

dûment représentée par Madame Pascale Troquet, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Eurofins Hydrologie France LUX Holding».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Eurofins France Holding	125 parts
Total	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ € 1.200,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.
2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée.
 - Florian Heupel, né en Allemagne à Menden le 21 octobre 1967, et demeurant à L-5811 Fentange, 44, rue de Bettembourg;
 - Gilles Martin, né à Paris (France) le 20 octobre 1963, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem .
3. L'associé décide d'élire Monsieur Florian Heupel, aux fonctions de président du conseil de gérance de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178604/157.

(110208774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pneu Service Schumann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177878/10.

(110207340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

LaSalle UK Investment Property Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.015.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, acting in its name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND (in liquidation), a mutual investment fund organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Raphaël Poncelet, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on November 29, 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LaSalle UK Investment Property Company IV S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B146.015, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1039 of 19 May 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint Signes S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 46.251, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, agissant en son nom propre et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, (en liquidation) un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2011.

La dite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de LaSalle UK Investment Property Company IV S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.015, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1039 du 19 mai 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer Signes S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.251, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54930. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178834/99.

(110208265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Field Point I-A RE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.073.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les sièges sociaux des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Le siège social du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIELD POINT I-A RE 1

Signature

Référence de publication: 2011178641/27.

(110208136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.490.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

1.- Invenergy Wind Europe V S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 121.144.

2.- ENERTRAG Aktiengesellschaft, having its registered office at D17291 Dauerthal, Gut Dauerthal 3, registered with the District court Neuruppin under the number HRB 5036.

The appearing companies are hereby represented by Mr. H.H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of two proxies given under private seal on December 12th, 2011,

which proxies signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- that the private limited liability company Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 130.490, has been incorporated by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on the 12th of July 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2045 of September 20, 2007, and which articles of incorporation have been amended at numerous times;

- that the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (€ 50.-) each, attributed to the shareholders as follows:

1.- Invenergy Wind Europe V S.à r.l., prenamed, one hundred twenty-five shares	125
2.- ENERTRAG Aktiengesellschaft, prenamed, one hundred twenty-five shares	125
Total: two hundred fifty shares	250

The company has been put into liquidation by deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 25th of November 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 44 of January 7, 2010.

The extraordinary general meeting, being held under private seal on the 14th of December 2011, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as audit-controller the company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 37, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507

A copy of the said report of the liquidator established on the 14th of December 2011, after having been signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, acting in their capacity as sole shareholders, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders, having taken notice of the report by the auditor-controller, approve the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the person attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The shareholders give full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Third resolution

The closing of the liquidation is pronounced.

Fourth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be attributed to the sole shareholder.

Fifth resolution

It is decided that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to the shareholders and the creditors who haven't been present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Invenergy Wind Europe V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.144.

2.- ENERTRAG Aktiengesellschaft, ayant son siège social à D17291 Dauerthal, Gut Dauerthal 3, inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Neuruppin sous le numéro HRB 5036.

Les sociétés comparantes are ici représentées par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 12 décembre 2011

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.490, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2045 du 20 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises.

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représentée par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, attribuées aux associées comme suit:

1.- Invenergy Wind Europe V S.à r.l., préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales	125
2.- ENERTRAG Aktiengesellschaft, préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 44 du 7 janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 14 décembre 2011, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 14 décembre 2011, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuvent le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Les associées donnent décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée.

Quatrième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera attribué à l'associée unique.

Cinquième résolution

Il est décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177674/134.

(110206975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Saturn Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.108.

In the year two thousand eleven, on the ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Qatari Diar Real Estate Investment Company (Q.S.C.), a company duly incorporated under the laws of Qatar, with registered office P.O. box 23175, Doha, Qatar, registered with the Qatar trade and companies register under registration number 29721 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Ms. Hana Balajkova, employee, residing at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Qatar on 29th November 2011.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company Saturn Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.108 (the Company). The Company was incorporated on 1 March 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°908 dated April 30th, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That all of the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 10 each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 3. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
5. Discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg trade and companies registered under number B 131.192, as Liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder(s) of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Qatari Diar Real Estate Investment Company (Q.S.C.), une société constituée sous le droit de Qatar, ayant son siège social à P.O. box 23175, Doha, Qatar, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Qatar sous le numéro 29721 (l'Associé Unique);

ci-après représenté par Mlle. Hana Balajkova, employée privée, demeurant professionnellement au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé à Qatar le 29 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante est l'associé unique de la société Saturn Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.108 (la Société). La Société a été constituée le 1 mars 2010 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°908 du 30 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité des 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'un valeur nominale de EUR 10, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à valablement délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
et

5. Décharge (quitus) accordé aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

III. L'Associé Unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.192, en tant que Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et suiv. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale du /des associé(s). Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à /aux associé(s), conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: H. Balajkova et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. LAC/2011/55489. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176862/152.

(110205483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Prestige Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 78.196.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177881/10.

(110207623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pneus Service Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59F, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 114.988.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011177879/15.

(110207293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

Rectificatif n° L110080684

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011177880/11.

(110207345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

International Consulting DeLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 117.402.

Extrait d'une cession de parts du 11 novembre 2011

Il résulte d'une cession de parts reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 11 novembre 2011, concernant la société "INTERNATIONAL CONSULTING DeLux SARL", avec siège social à L-5447 Schwebsange, 2, Rue de la Moselle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.402, que:

1. Patrick ERB, commerçant, demeurant à D-66693 Mettlach, Beethovenweg 1a, déclare céder à:

- Rebecca ERB, Bachelor of Engineering, demeurant à D-66693 Mettlach, Goetheweg 13, trente-deux (32) parts sociales de ladite société, pour le prix de trois mille deux cents euros (3.200.- €);

- Sebastian ERB, étudiant, demeurant à D-66693 Mettlach, Goetheweg 13, trente-deux (32) parts sociales de ladite société, pour le prix de trois mille deux cents euros (3.200.- €);

- Edith ZENNER, employée, demeurant à D-66693 Mettlach, Goetheweg 13, trente (30) parts sociales de ladite société, pour le prix de trois mille euros (3.000.- €).

2. Patrick ERB, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

3. Les associés Patrick ERB, Rebecca ERB, Sebastian ERB et Edith ZENNER, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visée ci-avant.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2011. REM 2011/1528. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178780/28.

(110208287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

V.B.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.500.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Bernard VAEL, dirigeant d'entreprise, né le 27 mai 1963 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), demeurant à B-6200 Châtelineau, 9, rue Adolphe Max, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de "V.B.M. S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative, le management de sociétés et la mise en relation de clientèle.

La société a également pour objet la gestion de portefeuille d'assurances et le courtage en assurance sous toutes ses formes.

Elle pourra, en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, civiles ou financières de nature à contribuer directement ou indirectement au développement de son objet social.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'associé unique Monsieur Bernard VAEL, prénommé, déclare souscrire en numéraire à toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille onze (31.12.2011).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernard VAEL, dirigeant d'entreprise, né le 27 mai 1963 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), demeurant à B-6200 Châtelaineau, 9, rue Adolphe Max.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: B. Vael, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176974/125.

(110205929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Prodhycare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.236.

Par décision du Conseil d'Administration du 11 novembre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté comme représentant permanent de la société VALON S.A., société anonyme, elle-même administrateur de la société Prodhycare S.A., en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 23 DEC. 2011.

Pour: PRODHYCARE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011177883/17.

(110207502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l.

Référence de publication: 2011177882/11.

(110206652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

LAB, Location, Archives et Bureaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 15.257.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the partners of LAB, Location Archives et Bureaux Sarl held on June 30th 2011.

The meeting reappoints the Directors for a statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting to be held in 2012.

The present Directors are:

- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen
- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler

Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des associés de LAB, Location Archives et Bureaux Sarl qui s'est tenue le 30 juin 2011.

L'assemblée décide de reconduire le mandat des gérants pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Le conseil de gérance se compose de:

- Mr Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant à Senningen
- Mr Bernard Moreau, Directeur, demeurant à Sandweiler

Pour extrait conforme

Location Archives et Bureaux Sarl

Bernard Moreau

Gérant délégué

Référence de publication: 2011178853/26.

(110208632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

International Managing Business Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.546.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le treize décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"International Managing Services S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Gérard MARICHY, retraité, né le 12 septembre 1947 à Dijon (France), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée,
- Monsieur Antoine GUIQUET, directeur de sociétés, né le 15 avril 1978 à Romorantin-Lanthenay (France), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "International Managing Business Services S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession de comptable ou à celle de conseil économique et fiscal, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en trente-deux (32) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le trente et un mai de chaque année, à neuf heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "International Managing Services S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les trente-deux (32) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

a) "International Managing Services S.A.", prénommée, représentée par Madame Manuella LAMOTTE, employée, né le 16 février 1979 à Dinant (Belgique), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée,

b) Monsieur Grégory SCATTOLO, comptable, né le 7 mai 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée,

c) Madame Manuella LAMOTTE, prénommée.

3.- Est nommée commissaire:

"International Managing Housing Services S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

4.- L'assemblée nomme Monsieur Grégory SCATTOLO et Madame Manuella LAMOTTE, prénommés, aux fonctions d'administrateurs-délégués de la société.

5.- Le siège social est fixé à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

6.- Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Marichy, A. Guiguet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 55708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177672/221.

(110206906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Promat Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.123.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177885/10.

(110207627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

PTL Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 63.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177886/9.

(110207594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2011

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2010, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2012:

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. Pit HENTGEN, vice-président (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange)
- M. Michel BIREL, administrateur
- M. John BOUR, administrateur (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)
- M. Ernest CRAVATTE, administrateur (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)
- M. Gilbert ERNST, administrateur
- M. Jean HABAY, administrateur (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange)
- M. Gilbert HATZ, administrateur (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange)
- M. Aly KOHLL, administrateur
- M. Guy ROSSELJONG, administrateur
- Mme Françoise THOMA, administrateur
- M. Paul WARINGO, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que la mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean HILGER a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean HILGER pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2012.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011179339/35.

(110209280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Office FREYLINGER, Office ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.192.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Office ERNEST T. FREYLINGER S.A.", en abrégé "Office FREYLINGER", établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65192 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 681 du 23 septembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 8 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Pascal SASSEL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Sophie ARVIEUX, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sophie ARVIEUX, demeurant professionnellement Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à trois cent trente-mille euros (EUR 330.000,-) par annulation subséquente des soixante-huit (68) actions propres d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune détenues par la Société.

2. Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, a été contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau.

III. Que les procurations émanant des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

IV. Qu'il appert de ladite liste de présence que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les actionnaires de la Société ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour et pour autant que de besoin déclarent expressément se désister de toute action basée sur l'absence de telles convocations.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée et les membres du bureau, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

Dans ce contexte, le Président rappelle plus particulièrement qu'au courant de l'année 2009, la Société a repris les 66 actions antérieurement détenues par le sieur Armand SCHMITT, en exécution de la procédure de rachat forcée prévue par le Règlement Interne des Actionnaires de la Société du 11 mai 1999. Ces 66 actions sont venues s'ajouter aux 2 actions déjà détenues par la Société suite au départ de la Société du sieur Ernest FREYLINGER.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix exprimées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à trois cent trente-mille euros (EUR 330.000,-) par annulation subséquente des soixante-huit (68) actions propres d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune détenues par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-) divisé en cent trente-deux (132) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune. Toute augmentation de capital doit être approuvée par l'Assemblée Générale dans les termes et conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à € 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Sassel, S. Arvieux, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17624. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177840/71.

(110206909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.